



DEPARTEMENT DE LA HAUTE -GARONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
8 allée de la Durante
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tel : 05 61 73 53 10
Courriel : ccas.mairie@auzeville31.fr

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Sous la Présidence de Alice MELLAC

Auzerville-Tolosane, le 23 Mars 2026

Madame Alice MELLAC, Maire, Présidente du CCAS, informe qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination au sein du Conseil d'Administration du CCAS par mes soins :

- d'un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF)
- d'un représentant des associations de retraités et des personnes âgées ;
- d'un représentant des associations de personnes en situation de handicap ;
- d'un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame le Maire au plus tard le 7 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

La Présidente,



Alice MELLAC